



DOSSIER DE PRESSE

LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Inauguration de la
maison médicale d'Aubergenville

JEUDI 13 JUIN 2019



ORDRE DES MÉDECINS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES



Yvelines
Le Département

Communiqué de presse

p.3

L'accès aux soins dans les Yvelines en chiffres

p.4

Lutte contre les déserts médicaux : le plan santé du Département

p.5

La maison médicale d'Aubergenville

p.8

Les partenaires du projet

p.9

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre les déserts médicaux : le Département inaugure la maison médicale d'Aubergenville

Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, Thierry Montangerand, maire d'Aubergenville, Aurélien Rousseau, directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, et Frédéric Prudhomme, Vice-Président URPS médecins Île-de-France et Président du CDOM 78, ont inauguré, jeudi 13 juin, la maison médicale d'Aubergenville, première réalisation d'un réseau départemental de maisons médicales. D'ici à 2022, vingt établissements couvriront tout le territoire.

Désertification médicale, diminution du nombre de praticiens, difficultés d'installation : jamais l'égalité d'accès aux soins n'a été aussi menacée en France. « *Ce n'est admissible, ni pour les patients, ni pour les personnels de santé soucieux d'exercer dans les meilleures conditions, explique Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines. En tant que garant de la solidarité territoriale, nous nous devons d'agir.* »

Pour cela, le Département mobilise des moyens exceptionnels pour apporter une réponse concrète aux besoins des Yvelinois en matière de santé. En 2017, il a lancé un appel à projets « Maisons médicales » **avec un investissement, unique en France, de 32 M€** afin de construire ou rénover 20 maisons médicales (10 projets portés par les communes et 10 projets portés par le Département) sur l'ensemble du territoire d'ici à 2022.

La maison d'Aubergenville, inaugurée ce jeudi 13 juin par Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, Thierry Montangerand, maire d'Aubergenville, Aurélien Rousseau, directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, Sophie Primas, sénateur des Yvelines, Frédéric Prudhomme, Vice-Président URPS médecins Île-de-France et Président du CDOM 78, et en présence de Philippe Richard représentant l'AIUF, est la première réalisation résultant de cet appel à projets.

Ils ont présenté **ce nouvel équipement communal, qui accueille, depuis son ouverture le 11 juin, 8 professionnels de santé** : 5 médecins généralistes, 2 sages-femmes et 1 ostéopathe. À terme, ce sont 20 praticiens qui travailleront sur place.

« *C'est avec une immense fierté que nous inaugurons aujourd'hui notre maison médicale à Aubergenville. Un grand merci à l'ensemble des partenaires : le Département, l'ARS et l'URPS notamment pour leur soutien dans cette belle aventure* », conclut Thierry Montangerand, le Maire d'Aubergenville.



ORDRE DES MÉDECINS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES



Yvelines
Le Département



Égalité républicaine

« Désertification médicale, diminution du nombre de praticiens, difficultés d'installation : jamais l'égalité d'accès aux soins n'a été aussi menacée en France. Ce n'est admissible, ni pour les patients, ni pour les personnels de santé soucieux d'exercer dans les meilleures conditions. Garant de la solidarité territoriale, le Département des Yvelines a décidé de créer un réseau de maisons médicales qui couvrira tout le territoire. Notre but est d'apporter une réponse concrète aux besoins des Yvelinois ; des besoins notamment exprimés lors des Assises de la ruralité fin 2015 et que nous avons à cœur de satisfaire. »

Pierre BÉDIER,
Président du Département des Yvelines

L'accès aux soins dans les Yvelines :



1,4 million d'habitants (en 2019)



8 médecins généralistes pour 10 000 hab.



57,7 % d'entre eux ont plus de 55 ans



5,3 infirmiers pour 10 000 habitants
(2,5 fois moins que la moyenne nationale)

Source 2016



Entre 2007 et 2016, baisse de **18** % des praticiens dans les Yvelines toutes spécialités confondues



Entre 2015 et 2020 :

+4 % de croissance démographique



Entre 2015 et 2020 :

-6,1 % de médecins généralistes

Source CNOM

Lutte contre les déserts médicaux : le plan santé du Département des Yvelines

La désertification médicale est une réalité dans le département. Parce qu'il entend répondre à l'urgence de la situation par une meilleure compréhension des besoins de territoire et de ses acteurs, et par des moyens à la hauteur des enjeux, le Département agit.

Le 30 juin 2017, l'Assemblée départementale a adopté la politique de soutien à l'offre de santé. Cette dernière est composée de trois axes :

- **Appel à projets « Maisons médicales »** : 20 projets retenus (10 projets portés par les communes et 10 projets portés par le Département) représentant un budget de 32 M€ répartis sur l'ensemble du territoire : 9 en milieu urbain ou péri-urbain, 9 en milieu rural et 2 en quartier politique de la ville,
- **Soutien au secrétariat pour les professionnels des maisons médicales** : un budget total de 630 000 € pour financer de manière dégressive sur 3 ans des postes de secrétariat médical,
- **Aide à l'installation de jeunes médecins** : dans le cadre d'une convention (2018-2021) signée avec la Conférence de Médecine Générale d'Île de France (CMG-IDF) formation de 100 maîtres de stage supplémentaires sur trois ans pour 150 000€, et versement d'indemnités forfaitaires de déplacement d'internes en médecine générale (196 000€).

1. Une initiative unique en France

Le développement de maisons médicales par le Département des Yvelines est une première en France à cette échelle d'action. Jamais un Département n'avait autant investi tant en nombre de projets qu'en portage financier (32 M€ sur trois ans).

Un réseau de 20 maisons médicales réparties sur l'ensemble du territoire

10 maisons médicales seront construites ou rénovées par le Département, puis mises à disposition des communes pour la gestion ;

10 maisons médicales seront construites ou réaménagées directement par les communes, avec le soutien financier du Département.

Pour une meilleure offre de proximité, chaque projet doit s'implanter dans les secteurs les plus carencés (notamment zones rurales ou quartiers politique de la ville) et comprendre au moins un médecin généraliste au sein de l'équipe en place.

UNE MAISON MÉDICALE, C'EST QUOI ?

Une maison médicale est un bâtiment, propriété du Département ou d'une collectivité, à destination des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, exerçant en libéral. Elle réunit une offre de soins de proximité: médecins généralistes, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes... **Ce projet peut par la suite évoluer afin de devenir, si les praticiens le souhaitent, une maison de santé pluridisciplinaire.**

Favoriser l'accès aux soins dans les Yvelines





2. Une réponse concrète à un besoin des Yvelinois

L'action du Département s'est construite en lien avec les acteurs des territoires. D'abord, en étant **à l'écoute de ses habitants et de leurs difficultés d'accès aux soins** (un besoin qui faisait partie des priorités lors du bilan des Assises de la ruralité fin 2015), mais aussi **en prenant en compte les freins des médecins à s'installer** et à exercer (charge croissante des tâches administratives, difficultés à recruter un secrétariat médical, locaux non adaptés aux normes, etc.).

La politique départementale mise en place permet aujourd'hui de s'adapter à la grande variété des situations et des pratiques libérales de chaque professionnel.



3. Une implication très en amont des professionnels de santé

Le Département a co-construit sa démarche avec les professionnels de santé. Ils sont les premiers acteurs et les premiers utilisateurs des maisons médicales. Ce sont les plus à même d'ancrer ces structures à leur territoire, et de les rendre pérennes et évolutives.

Pour cela, le Département a souhaité bâtir un partenariat important avec :

- l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS),
- l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS médecins libéraux),
- le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Yvelines (CDOM78)
- l'Association Inter-URPS Francilienne (URPS),
- la Préfecture des Yvelines,



Cela permet notamment de bénéficier de maisons médicales modernes, répondant aux nouvelles pratiques de la médecine (exercice groupé, télémédecine...) et avec une prise en compte des spécificités de chaque projet.

Grâce à ce partenariat, le Département souhaite **maintenir et renforcer la présence des professionnels de santé sur le territoire** yvelinois, tout particulièrement les médecins généralistes, afin de faciliter l'accès des habitants aux soins de premier recours.

En parallèle de ces subventions pour les maisons médicales, le Département soutient également les médecins en **apportant une aide au financement du secrétariat médical** pour éviter une surcharge de travail aux professionnels de santé et leur permettre de se recentrer sur leur métier.



© Ville d'Aubergenville

La maison médicale d'Aubergenville

Inaugurée ce jeudi 13 juin, elle est la première réalisation de l'appel à projets départemental qui comprend la création, l'extension ou la réhabilitation de 20 maisons médicales.

Aubergenville est une commune de 11 700 habitants (Insee 2019) mais son bassin de santé peut atteindre les 15 200 habitants si l'on prend en considération les communes voisines de Flins-sur-Seine et Nézel.

La nouvelle maison médicale communale d'Aubergenville, située au 3 bis avenue de la Division Leclerc, à proximité de l'Hôtel de ville, accueille, depuis son ouverture, 8 professionnels de santé : 5 médecins généralistes, 2 sages-femmes et 1 ostéopathe. **À terme, ce sont 20 praticiens qui travailleront sur place et proposeront une offre complète de soins sur un même site.**

Le bâtiment, construit sur deux étages, a été réhabilité pour composer un pôle médical de 425 m² et un pôle paramédical de 200 m².

Le montant total de la réhabilitation est de 383 000 €HT, financés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du protocole d'accord ARS/URPS Médecins libéraux (166 000 €), la commune d'Aubergenville (115 000 €) et le Département des Yvelines (102 000 €).

« C'est avec une immense fierté que nous inaugurons aujourd'hui notre maison médicale à Aubergenville. Nous avons déployé toute notre énergie pour répondre aux besoins de santé des habitants en constante évolution. Un grand merci à l'ensemble des partenaires, le Département, l'ARS et l'URPS pour leur soutien dans cette belle aventure », déclare Thierry Montangerand, le Maire d'Aubergenville.

Les partenaires du projet



L'Agence Régionale de Santé Île-de-France

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France, à travers sa délégation départementale des Yvelines, s'est engagée aux côtés du Conseil départemental des Yvelines dans l'appel à projets « maisons médicales » lancé en 2017.

Les candidats retenus dans le cadre de cet appel à projets bénéficient d'un soutien financier du Conseil départemental dans l'acquisition foncière et la construction-réhabilitation-mise aux normes d'une maison médicale (cabinet de groupe ou Maison de santé pluri-professionnelle).

L'ARS a pris part aux comités techniques de l'appel à projets pour apporter sa connaissance de l'offre de soins du territoire, de la démographie médicale, des besoins spécifiques de la population, ainsi que son expertise sur la création de structures médicales, les besoins des professionnels de santé, leurs modes d'exercice, etc.

L'ARS est intervenue dans le choix des candidats afin de porter une attention particulière sur les territoires pour lesquels l'installation de professionnels de santé est prioritaire. Parmi les projets retenus, 11 sont ainsi situés dans des communes définies par l'ARS comme « zones d'intervention prioritaire » et 6 sont situés en « zones d'action complémentaire ».

L'ARS accompagne par ailleurs directement certains des projets dans le cadre des aides méthodologiques et financières pour aider à l'installation et au maintien des professionnels de santé. Parmi les aides financières, une aide à l'investissement immobilier peut être attribuée pour compenser le prix important du foncier - qui constitue souvent un frein à l'installation - comme a pu en profiter la maison médicale d'Aubergenville.

L'ARS a également contribué à la valorisation, auprès des professionnels de santé, des projets portés par le Conseil départemental lors des permanences d'aide à l'installation organisées chaque mois dans le département des Yvelines en collaboration avec l'URPS Médecins libéraux, l'AIUF, la CPAM et les Ordres.

Présentation ARS

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France a pour missions de définir et de mettre en place les politiques de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Ses grandes missions sont la régulation de l'offre de soins, le pilotage de la santé publique et la gestion des crises sanitaires. L'ARS est fortement mobilisée pour renforcer l'accès aux soins et à la santé des Franciliens et ainsi réduire les inégalités de santé.



L'Union régionale des professionnels de santé

L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

Pour lutter contre le désert médical en Île-de-France, l'URPS médecins libéraux a signé le 6 juillet 2017 avec l'ARS un protocole d'actions concrètes en faveur de l'installation des médecins sur tout le territoire : diagnostics de l'offre de soins, permanences d'aide à l'installation, aide à l'investissement immobilier.

La création de la nouvelle maison médicale d'Aubergenville est exemplaire à ce titre et a bénéficié de ces trois dispositifs innovants. À Aubergenville, l'URPS a répondu à l'appel des médecins inquiets de la désertification médicale de leur commune en 2016. Elle a accompagné le projet de la mairie en réalisant le diagnostic de l'offre de soins en 2017 puis le montage du projet de maison médicale, son financement et enfin le recrutement et l'accompagnement à l'installation de nouveaux médecins via la Permanence d'aide à l'installation.

Le protocole d'actions ARS / URPS médecins au service des territoires

Les diagnostics de l'offre de soins

En deux ans, 22 diagnostics de territoire ont été engagés en Île-de-France dans le cadre du protocole URPS médecins / ARS Île-de-France, dont 3 dans les Yvelines (Viroflay, Le Vésinet, Houilles).

L'Agence régionale de santé et l'URPS médecins libéraux Île-de-France accompagnent les professionnels de santé et les élus locaux au travers d'un diagnostic partagé de leur territoire.

Le diagnostic de l'offre et du recours aux soins est ensuite partagé avec l'ensemble des professionnels de santé de la ville lors d'une réunion animée par la mairie et l'URPS médecins. L'objectif est ensuite de réfléchir avec les professionnels de santé à un aménagement concerté de l'offre de soins.

Les permanences locales d'aide à l'installation

Mises en place en 2012 et reconduites dans le cadre du protocole URPS médecins / ARS Île-de-France en 2017, les permanences d'aide à l'installation ont accueilli 652 médecins sur toute l'Île-de-France dont 81 dans les Yvelines.

Afin d'aider les médecins à s'installer, l'URPS médecins organise une permanence d'aide à l'installation chaque mois dans chacun des huit départements d'Île-de-France depuis 2012.

Le médecin qui souhaite s'installer prend rendez-vous. Il est rappelé pour faire le point sur son projet et lister les questions qu'il se pose. Lors de la permanence, des médecins de l'URPS exerçant dans le département, la caisse d'assurance maladie et l'ARS sont présents pour répondre à ses questions. La cheffe de projet installation de l'URPS l'accompagne à l'issue de la permanence jusqu'à son installation.

L'aide à l'investissement immobilier

En deux ans, 15 M€ ont été engagés pour investir dans les projets immobiliers de 83 cabinets médicaux de groupe.

Le coût de la construction ou de la rénovation immobilière d'un cabinet médical en Île-de-France explose et la capacité de financement des professionnels de santé est devenue aujourd'hui très compliquée voire impossible.

Quant aux collectivités locales, elles manquent de ressources financières pour combler à elles seules ce besoin d'investissement. Le protocole d'accord ARS / URPS du 6 juillet 2017 offre la possibilité aux porteurs de projets de cabinets médicaux d'obtenir une subvention pour la construction, l'aménagement ou la mise aux normes de locaux. Ceci facilitant l'exercice regroupé de professionnels de santé libéraux.

Les subventions peuvent atteindre 40% du montant de l'investissement (acquisition + travaux), avec un plafond de 200 000 €, le tout majoré de 25% si le cabinet se situe dans une zone fragile ou déficitaire.

Plus d'informations sur : www.urps-med-idf.org



La Préfecture des Yvelines

La préfecture des Yvelines participe activement au comité de sélection de l'Appel à projets départemental «Maisons médicales» du Conseil départemental en siégeant en tant que membre du Comité de suivi des projets avec voix consultative.

En effet, à ce jour, le département compte 1 514 médecins généralistes, alors qu'ils étaient encore 1 921 il y a 10 ans. Toutes spécialités confondues, les Yvelines ne comptent plus que 169 médecins libéraux pour 100 000 habitants.

Travailler conjointement sur ce sujet, permet notamment, une bonne articulation des financements entre Etat (ARS, préfecture via la dotation de soutien à l'investissement local) et conseil départemental sur l'ensemble des projets du territoire, afin que le maillage soit le plus pertinent possible.

Cet appel à projet, particulier aux Yvelines, est un outil de plus pour lutter contre les déserts médicaux, problématique identifiée dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au publics, rédigé conjointement par le Conseil départemental et l'Etat, publié cette année.

Le Conseil départemental de l'ordre des Médecins des Yvelines



L'Ordre des médecins est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public qui a pour vocation de défendre l'honneur et l'indépendance de l'ensemble de la profession médicale qu'il représente. L'Ordre des médecins est chargé, par la loi, de veiller au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et au respect, par tous les médecins, des principes du code de déontologie médicale.

L'Ordre des médecins est garant de la qualité des soins offerts à la population. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des patients. Il œuvre, au quotidien, pour préserver la qualité et la singularité de la relation médecin-patient qui est l'un des éléments fondateurs de notre système de santé.

À l'échelon local, le Conseil départemental remplit toutes les missions de l'Ordre et se charge notamment de la tenue du Tableau (inscription des médecins et de leurs sociétés d'exercice, autorisation ou interdiction d'installation), organise les conciliations en cas de plainte dirigée à l'encontre d'un médecin, analyse les contrats intéressant l'exercice professionnel des médecins, conseille les médecins confrontés à une problématique de nature déontologique ou juridique et remplit une mission d'assistance et d'écoute auprès des médecins en difficulté.

Le Conseil départemental des Yvelines de l'Ordre des Médecins est le premier contact des jeunes médecins avant leur exercice libéral et le mieux à même de les orienter vers les structures ou les cabinets dans lesquels ils exerceront. Son action s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'offre de soins dans nos territoires.

C'est pourquoi notre Conseil a alerté de longue date les pouvoirs publics sur la désertification médicale et a initié des discussions avec le Conseil départemental sur la nécessité d'aider les médecins sur le volet « immobilier » de leur installation. Le Conseil de l'Ordre des Yvelines a participé au Comité de Pilotage et à la réflexion sur la mise en place des maisons médicales pour offrir à nos jeunes médecins les meilleures conditions de leur futur exercice. Il apparaît que cette forme d'exercice novatrice correspond aux attentes de nos jeunes confrères et notre Conseil entend donc les accompagner en ce sens.

L'Association Inter-URPS Francilienne



Une association au service de l'interprofessionnalité et du parcours des patients

Huit ans après la mise en place des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009, les Présidents des URPS Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes, Podologues, Pharmaciens et Sages-femmes se sont réunis pour créer l'Association Inter URPS Francilienne (AIUF).

Cette association est née d'une volonté de promouvoir une interprofessionnalité ambitieuse et innovante, au service des patients et de leurs parcours de soins, dans le respect des compétences et expertises de chaque profession, sans hiérarchie.

Créée en réponse aux dispositions de la loi prévoyant la création de Fédérations régionales des professionnels de santé libéraux, l'AIUF permet aux URPS membres, de bénéficier d'une représentation plus large dans les instances de démocratie sanitaire d'Ile-de-France (CRSA, CTS, etc.) et de porter la voix de l'interprofessionnalité au sein de groupes de travail régionaux.

Par cette association, il s'agit également de valoriser et défendre l'exercice libéral dans un contexte marqué par le virage ambulatoire et le développement accéléré des modes d'exercice regroupés et/ou coordonnés (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, etc.), prévu par le Plan « Ma Santé 2022 » et le Projet Régional de Santé (2018-2022) de l'ARS Ile-de-France.

Face à ces nouveaux enjeux, et forte des 39 000 professionnels de santé franciliens qu'elle représente, l'AIUF a un rôle d'accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation libérale – qu'il soit mono-professionnel ou interprofessionnel – via l'organisation mensuelle de Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI) dans les 8 départements franciliens.

L'AIUF, c'est aussi un espace d'échanges et de rencontres entre des professions qui, bien souvent, méconnaissent les compétences et les métiers de chacun. Or, mieux se connaître, apprendre des uns des autres, tirer profit des complémentarités permettra d'améliorer la coopération dans les territoires au bénéfice des patients.

Le partenariat avec le Département des Yvelines

Engagé dans une politique de soutien à l'offre de soins sur son territoire et en particulier dans les zones identifiées comme prioritaires, le Conseil départemental des Yvelines a sollicité le concours de l'Association Inter URPS Francilienne.

Représentant 8 professions parties prenantes dans les équipes pluriprofessionnelles des maisons médicales, l'AIUF siège au Comité technique et au Comité de suivi de l'Appel à projets. Par sa connaissance fine de l'exercice libéral, de ces enjeux et des besoins propre aux professions qu'elle représente, l'AIUF apporte son expertise métier afin de permettre aux instances départementales d'évaluer la faisabilité foncière, technique et financière des projets de maison médicale qui lui sont soumis.

D'autre part, l'AIUF apporte son concours aux services départementaux dans l'élaboration de supports de communication sur l'appel à projets, que ce soit en direction du grand public ou des professionnels de santé susceptibles d'être intéressés par une installation dans ce type de structure.

L'AIUF relaie également l'information sur les projets de maisons médicales à l'occasion des permanences d'aide à l'installation qu'elle tient tous les mois dans le Département, et au cours de laquelle sont reçus des professionnels de santé envisageant une installation libérale dans les Yvelines.

CONTACTS :

Département des Yvelines

Amélie BAILLEAU

Mail. abailleau@yvelines.fr

Tél. 06 10 68 07 49

Mairie d'Aubergenville

Florian IBANEZ

Mail. fibanez@aubergenville.fr

Tél. 01 30 90 45 88



ORDRE DES MÉDECINS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES



Yvelines
Le Département